

**LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE  
EN BASSE-NORMANDIE**

**Avis**

**du Conseil Économique et Social Régional de Basse-Normandie**

**adopté à l'unanimité moins 1 abstention**

**le 12 décembre 2005**

## LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE EN BASSE-NORMANDIE

Le Conseil Économique et Social Régional de Basse-Normandie a souhaité procéder à l'actualisation des observations relatives au développement de la pratique sportive dans la région qu'il a menées en 1991<sup>1</sup>.

Sur un territoire, de nombreuses structures et institutions interviennent dans le domaine sportif ; le Mouvement sportif<sup>2</sup> se développe en toute indépendance, les services de l'État<sup>3</sup> impulsent une politique de développement national et les collectivités territoriales concourent à ce développement conformément aux priorités qu'elles définissent librement.

L'intérêt porté par ces différents acteurs au développement du sport doit pouvoir se traduire dans la définition et la mise en œuvre d'une politique sportive régionale apte à favoriser l'équilibre entre plusieurs enjeux indissociables.

Les activités physiques et sportives comportent tout d'abord un enjeu socio-éducatif ; facteurs d'équilibre, d'hygiène et de santé, elles accompagnent le développement de la personnalité par les actes de sociabilité et le respect des règles qu'elles posent.

Elles recouvrent ensuite un enjeu socio-culturel dans la confrontation des idées, les réflexions sur la cohésion de la Société, la définition des projets collectifs, l'élévation des niveaux de compétence qu'elles favorisent au sein des structures qui les animent et les représentent.

Puis, un enjeu économique de ces activités ressort clairement des emplois occupés et créés dans le secteur, des ressources dégagées en faveur de l'économie locale.

Enfin, le développement du sport conduit les pouvoirs publics à opérer des choix politiques et budgétaires pour répondre aux attentes de la population et aux besoins des pratiquants d'activités sportives.

---

<sup>1</sup> Avis sur le Développement de la pratique sportive en Basse-Normandie du Comité Économique et Social de Basse-Normandie - 27 juin 1991.

<sup>2</sup> Fédérations sportives au niveau national, ligues et comités régionaux, comités départementaux, clubs sportifs au niveau local, Comité National Olympique du Sport Français (CNOSF) et ses représentations territoriales (Comités Régionaux et Départementaux (CROS et CDOS)).

<sup>3</sup> Ministère et Directions régionales et départementales de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative.

## I - LE SPORT EN BASSE-NORMANDIE

### 1°/ L'ÉVOLUTION ET LA SITUATION DE LA PRATIQUE SPORTIVE LICENCIÉE EN BASSE-NORMANDIE

La loi du 1<sup>er</sup> août 2003 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives souligne la diversité des fédérations sportives françaises en distinguant "*les fédérations unisport ou multisports, les fédérations affinitaires et les fédérations sportives scolaires et universitaires*".

Ainsi, 29 fédérations unisport de disciplines olympiques, 58 fédérations unisport de disciplines non olympiques, 25 fédérations ou unions nationales multisports peuvent être comptabilisées en 2003.

La même année, dans le domaine des **disciplines olympiques liées aux fédérations unisport**, la Basse-Normandie totalise 176 063 licences (2,61% des licences françaises et 54,4% des licences bas-normandes), soit une augmentation de 18,56% entre 1989 et 2003 contre 20,66% en France ; avec un taux de pratique sportive<sup>4</sup> de 12,26% pour les fédérations olympiques, la Basse-Normandie occupe la 7<sup>ème</sup> position parmi les régions françaises en 2003.

Le sport le plus pratiqué demeure le football avec 49 557 licenciés, soit une augmentation de 5,76% entre 1989 et 2003 contre une augmentation française globale de 18,97% ; il reste donc le sport le plus populaire à l'échelle régionale comme à l'échelle nationale.

Le tennis totalise ensuite 25 516 licences en 2003 mais perd 24,33% de ses effectifs par rapport à 1989 à l'instar de la Fédération française de tennis qui enregistre une baisse de 22,78% du nombre de ses licenciés ; l'émergence d'autres sports de raquettes<sup>5</sup> a accentué cette tendance et de nombreux clubs de tennis ne sont pas affiliés et se font le cadre d'une pratique non licenciée importante.

Troisième discipline en 1989, le judo occupe la 4<sup>ème</sup> place en 2003 avec 14 325 licenciés et se positionne derrière l'équitation qui accède à la 3<sup>ème</sup> place avec 14 466 licenciés ; de fait, la Basse-Normandie s'impose comme terrain de prédilection pour la pratique équestre par le poids et le rayonnement de la filière équine qui constitue une ressource pour l'économie de la région<sup>6</sup>.

Viennent ensuite la voile et le handball, totalisant respectivement 12 636 et 9 585 licenciés ; le basket-ball qui figurait à la 5<sup>ème</sup> place en 1989 a rétrogradé à la 7<sup>ème</sup> place en 2003 bien que son nombre de pratiquants ait évolué de 8 709 à 9 359.

Les diminutions du nombre de licences ont concerné le volley-ball, le tennis, le hockey/gazon et le cyclisme dans la région de 1989 à 2003.

---

<sup>4</sup> Nombre de licences régionales dans les disciplines olympiques rapporté à l'effectif de la population bas-normande.

<sup>5</sup> Badminton +2 765 licenciés, tennis de table +1 568 licenciés en Basse-Normandie.

<sup>6</sup> Soit plus de 7 500 emplois, des flux économiques annuels estimés à plus de 270 millions d'euros notamment grâce à l'implication de près de 7 000 élèves.

Par ailleurs, le poids de la population sportive bas-normande licenciée dans les disciplines olympiques a diminué quelque peu, de 2,73% en 1989 à 2,61% en 2003.

Les sports olympiques les mieux représentés en Basse-Normandie au regard du poids des licences régionales dans les licences françaises sont le base-ball (6,20%), la voile (5,11%), le cyclisme (4,04%), le badminton (3,81%), le tennis de table (3,67 %) et le canoë-kayak (3,65%) ; l'équitation occupe une place de plus en plus importante dans la région (2,66% en 1983, 2,93% en 1989 et 3,18% en 2003).

L'attrait des bas-normands pour les sports collectifs (football, basket, handball, hockey/gazon, sports de glace, volley-ball et base-ball) a diminué, ces disciplines ne représentant plus que 2,46% des licenciés français, contre près de 2,70% en 1989 et 2,96% en 1983.

La place des femmes, dans la pratique sportive des disciplines olympiques, est croissante (20,17% des licences en 1983, 30,23% en 1990, 35,33% en 2003) ; le poids de la pratique féminine dans le sport bas-normand (35,33%) est plus élevé que dans le sport français (26,85%).

La gymnastique est la discipline la mieux représentée chez les femmes en 2003 avec 84,71% des licences, viennent ensuite l'équitation, la natation et les sports de glace avec respectivement 69,83%, 53,74%, et 45,79%.

Dans le domaine des **disciplines non olympiques liées aux fédérations unisport**, et sur un ensemble de 55 disciplines renseignées, la Basse-Normandie compte 44 818 licenciés en 2003 (1,85 % des licences françaises) et enregistre ainsi une progression de +70,49% du nombre des licences par rapport à 1989 (contre +41,41% en France).

La Basse-Normandie n'arrive toutefois qu'à la 17<sup>ème</sup> place pour la pratique des sports de fédérations non-olympiques avec un taux de pratique de 3,12% contre 4,06% au niveau national en 2003.

Les disciplines les plus pratiquées sont les mêmes qu'en 1989 avec une légère évolution concernant le golf (4 962 licenciés en 1989, 8 549 en 2003) qui devance désormais la pétanque et le jeu provençal (6 793 en 1989, 7 195 en 2003) puis le karaté et les arts martiaux (2 775 en 1989, 3 862 en 2003) et enfin les études et sports sous-marins<sup>7</sup> (2 128 en 1989, 3 151 en 2003).

Alors que le rugby passe de la 5<sup>ème</sup> à la 7<sup>ème</sup> place (2 162 licenciés) et que la course d'orientation disparaît du haut du classement (68 licenciés), on peut souligner l'avènement de la randonnée pédestre (2 892 licenciés) et du cyclotourisme (2 860 licenciés).

Les diminutions du nombre de licences ont concerné principalement la pelote basque, la course d'orientation et le parachutisme de 1989 à 2003.

Le sport le mieux représenté en Basse-Normandie comparativement à la France est, comme en 1983 et 1989, le char à voile (11,09 % des licences

---

<sup>7</sup> Étude et sports sous-marins regroupent des épreuves comme l'apnée, l'archéologie, la biologie, le hockey subaquatique, la nage avec palmes, l'orientation et le tir sur cible.

françaises) ; s'imposent ensuite en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> positions les sports automobiles (3,63%) et le roller skating (3,37%) présents en tête du classement depuis 1983.

En revanche, outre les disciplines non pratiquées en Basse-Normandie<sup>8</sup> notamment pour des raisons d'identité territoriale, quelques sports se distinguent par la faiblesse de leurs effectifs comparés à la France : rugby, billard, spéléologie, boxe française, sports de boule, football américain, kick-boxing, giravation, pêche en mer, course landaise.

La présence des femmes dans les disciplines non olympiques est passée de 15,06% (1983) à 26,42% ( 2003) ; le poids de la pratique féminine dans le sport bas-normand ( 26,42%) est légèrement plus élevé que dans le sport français (24,30%).

À la première place du classement des disciplines pratiquées par les femmes, le twirling bâton s'impose en région (95,34%) comme en France (91,75%), suivent ensuite la randonnée pédestre (61,51% / 61,64% ), le roller skating (47,90% / 43,14%), la course d'orientation (46,36% / 34,10%), etc ; ainsi, les disciplines non olympiques les mieux représentées, pour les femmes, en Basse-Normandie ne sont pas des spécificités bas-normandes.

Dans le domaine de la **pratique sportive licenciée multisports**, 103 052 licences sont recensées en 2003 en Basse-Normandie et se répartissent en 40 448 licences souscrites auprès de clubs de fédérations affinitaires, 62 222 licences auprès de clubs de fédérations scolaires et universitaires, 382 licences auprès de clubs de fédérations spécifiques aux personnes en situation de handicap.

Concernant les licences multisports souscrites auprès de clubs liés à des *Fédérations affinitaires*, il est à relever le nombre important des adhésions auprès de la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire (21 530 licences concernant un public majoritairement féminin), l'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique (5 617 licences), la Fédération des Clubs Sportifs et Artistiques de la Défense (4 039 licences)...

Peu développée, la pratique sportive en entreprise confère la 14<sup>ème</sup> place à la région bas-normande où l'on recense 2 159 licences en 2003 soit 0,80 % des licences françaises ; en revanche la pratique sportive dans le domaine de l'entraînement physique connaît un développement satisfaisant au niveau régional avec 22 821 licences soit 3,35% des licences nationales.

Les *Fédérations spécifiques aux personnes en situation de handicap* totalisent 382 licenciés en Basse-Normandie en 2003, soit 0,93% des licences nationales.

Enfin les *Fédérations scolaires et universitaires*, placées sous la tutelle du ministère de l'Éducation Nationale, totalisent 62 222 licences en 2003 (soit 2,53% des licences nationales)<sup>9</sup>, et positionnent la Basse-Normandie à la 10<sup>ème</sup> place parmi

---

<sup>8</sup>Jeu de balles au tambourin, ballon au poing, course camarguaise, javelot/tir sur table, jeu de paume, joutes et sauvetage nautique, longue paume, padel, pêches sportives à la mouche, pelote basque, rugby à XIII et sauvetage et secourisme

<sup>9</sup>Les trois fédérations du premier et du second degré sont bien représentées (2,63% des licences françaises en 2003), à l'inverse, les deux fédérations représentant le niveau d'enseignement supérieur ont une place assez faible (1,19% des licences françaises).

les régions françaises avec un taux de pratique de 4,33%, légèrement supérieur à celui de la France (4,12%).

Concernant l'état de la **pratique sportive au sein des départements de la Basse-Normandie** en 2003, il est à noter que pour l'ensemble des fédérations, la Manche devance, avec un taux de pratique de 23,46%, le Calvados (22,12%) et l'Orne (21,17%), à l'image du classement observé en 1982.

Les sports les mieux représentés en 2003 dans le Calvados comparativement à la France sont le hockey sur gazon, la voile, l'haltérophilie (disciplines unisport olympiques) et le char à voile, le vol libre, le ball-trap et tire à balle (disciplines unisport non olympiques).

Dans la Manche, le base-ball, la voile et le cyclisme s'imposent dans la première catégorie, tandis que le char à voile, le surf et le skate, les sports automobiles représentent la seconde.

Enfin dans l'Orne, le badminton, le cyclisme et l'équitation s'affirment dans la première catégorie tandis que la seconde trouve une large représentation dans le ski nautique, les sports automobiles et le cyclotourisme.

Le Calvados est le département qui s'investit le plus dans la pratique sportive des personnes en situation de handicap ; sur 382 licences souscrites dans la région auprès d'une fédération consacrée à ces publics, 346 licences sont recensées dans ce département.

Il importe de préciser qu'un **contrôle médico-sportif** doit encadrer la pratique des activités physiques de tous niveaux ; un suivi médical est par ailleurs obligatoirement requis dans la préparation physique des athlètes et dans la **lutte contre le dopage**.

Pour cela, différentes structures médico-sportives existent en Basse-Normandie<sup>10</sup> où l'on recense par ailleurs la présence de 50 médecins du sport (soit 6,30% de l'effectif national) ; deux formations universitaires de spécialisation en médecine du sport proposées à Caen permettent de préparer la Capacité de Médecine et Biologie du Sport ou le Diplôme d'Études Spécialisées Complémentaire.

Dans le champ plus spécifique de la prévention et de la lutte contre le dopage appelé à connaître des évolutions législatives, le CHU de Caen héberge l'Antenne Médicale de Prévention et de Lutte contre le Dopage (A.M.P.L.D.) : information, sensibilisation, prévention auprès des jeunes.

La Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports de Basse-Normandie organise, quant à elle, le contrôle antidopage dans les compétitions officielles (prélèvement par l'intermédiaire d'un médecin-préleveur) ou de façon inopinée sur les lieux d'entraînement.

La présentation de l'évolution et de la situation de la pratique sportive licenciée en Basse-Normandie ne doit pas faire oublier, pour finir, qu'une **pratique sportive**

---

<sup>10</sup>Institut Régional de la Médecine Sportive (IRMS) au CHU de Caen, Centre Régional Médico-Sportif (CRMS) au campus 2 à Caen et trois Centres Médico-Sportif (CMS) à Cherbourg, à Granville et à la Ferté-Macé.

**non-licenciée** importante se déroule, sur le territoire régional, dans le cadre notamment de sites naturels : plans d'eau, rivières, littoral maritime, forêts, sentiers de randonnées pédestres ou équestres, parcours de santé, de VTT, etc ; sa prise en compte et son développement ne sauraient être laissés de côté dans le champ des politiques publiques consacrées au sport.

## 2°/ LE SPORT DE HAUT NIVEAU EN BASSE-NORMANDIE : UNE PRATIQUE EN POSITION DE RECUL ET DE FAIBLESSE

Le dispositif du sport de haut niveau repose sur quatre critères bien établis : la reconnaissance du caractère de haut niveau des disciplines sportives, les compétitions de référence, la liste des sportifs de haut niveau<sup>11</sup> et les filières des sportifs de haut niveau.

En 2005, on recense, en Basse-Normandie, 112 sportifs de haut niveau répartis au sein des catégories Jeunes (67), Seniors (33), Élites (12) ; à cet effectif s'ajoutent 136 sportifs de très bon niveau inscrits sur les listes ministérielles des "espoirs" (129) et des "partenaires d'entraînement"(7) ; ainsi avec 248 sportifs s'inscrivant aux plus hauts niveaux sur un total national de 14 992 athlètes, la Basse-Normandie se positionne à la 20<sup>ème</sup> place parmi les régions métropolitaines.

En fait, le nombre de sportifs de haut et de bon niveau en Basse-Normandie a décliné de 328 en 1994 à 248 en 2005 (-24,39%) alors que cette diminution au niveau national n'a été que de -15,91% ; le poids de la région dans l'effectif national est passé quant à lui de 1,84% à 1,65%.

Parmi les disciplines comptant les effectifs les plus importants dans la région, le judo arrive en tête avec 32 judokas (21 en 1994) ; il est suivi par le basket-ball avec 25 joueurs, le canoë-kayak avec 21 sportifs (17 en 1994), l'équitation avec 19 sportifs (32 en 1994), et le tennis de table avec 15 pongistes, le cyclisme avec 12 coureurs (20 en 1994).

Troisième discipline en 1994, la natation se trouve aujourd'hui rétrogradée au 8<sup>ème</sup> rang et plusieurs disciplines ont perdu de leur poids dans la région en terme d'effectifs : athlétisme, voile, haltérophilie.

Sur 56 disciplines sportives de haut - niveau, 12 sont mieux représentées en Basse-Normandie comparativement à la France : aéronautique (8,96% des sportifs de haut niveau français), tennis de table (8,43%), équitation (5,14%), vol à voile (4,65%), canoë-kayak (4,62%), basket-ball (4,31%), haltérophilie (4,17%), judo (3,26%)...

Pour mesurer la place des femmes dans la pratique sportive de haut niveau, il est à signaler que 107 femmes se sont imposées sur un effectif de 348 sportifs en 2003 ; représentant ainsi 43,15% des athlètes de haut niveau dans la région, elles se sont illustrées en nombre dans certaines disciplines telles que le judo (17), le basket-

---

<sup>11</sup>Depuis 1982, la qualité de sportif de haut niveau s'obtient par l'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau arrêté par le ministère chargé des sports dans différentes catégories : Jeunes, Seniors, Élite et Reconversion

ball (16), le tennis de Table (8), le canoë Kayak (7), l'équitation (6), ..., et une pratique exclusivement féminine s'est dessinée en volley-ball, tir à l'arc, sports sous-marins, rugby, pétanque, gymnastique, escalade.

Ainsi, le judo, le canoë-kayak, le tennis de table, l'équitation, le basket-ball, l'aéronautique et dans une moindre mesure le cyclisme, les sports de glace et l'haltérophilie sont les disciplines qui reflètent la pratique sportive de haut-niveau en Basse-Normandie.

L'accès au niveau d'excellence dans certaines de ces disciplines peut s'effectuer par l'intermédiaire des voies de formation spécifiques que constituent les pôles de haut niveau.

Structurées sport par sport (voire discipline par discipline), ces filières comportant les collectifs " *Équipe de France, France jeunes*" (Pôles France), " *Espoir*" (Pôles Espoir) visent à se montrer performantes dans la préparation sportive, la formation scolaire, universitaire ou professionnelle, et le suivi personnalisé des athlètes.

En 2004-2005, 459 pôles<sup>12</sup> sont recensés en France ; alors que leur nombre a augmenté au niveau national de 1999 à 2004 (378 à 436), il a diminué en Basse-Normandie avec la disparition du pôle France de tennis de table (fuite d'effectifs vers d'autres régions) et du pôle Espoir de natation (absence d'athlète bas-normand inscrite sur la liste ministérielle).

Le *pôle France de judo* est composé de 52 athlètes ; situé à Caen, il fonctionne en partenariat avec les lycées Laplace et Dumont d'Urville.

Le *pôle Espoir de basket-ball* est composé de 20 athlètes ; localisé également à Caen, il a pour partenaires scolaires le collège Monod et le lycée Victor Hugo.

Le *pôle Espoir de canoë-kayak* est composé de 11 athlètes ; l'établissement scolaire partenaire est le lycée Laplace à Caen, mais le collège Notre-Dame de Thury-Harcourt peut accueillir les plus jeunes sportifs du pôle.

Ce pôle figure aujourd'hui parmi les meilleurs pôles français de canoë-kayak et, chaque année, plusieurs athlètes le quittent pour intégrer un pôle France, son avenir est toutefois subordonné à une augmentation de ses financements (rémunération du poste d'entraîneur, fonctionnement du pôle, projets d'équipements...)

Le *pôle Espoir de cyclisme* est constitué de 10 athlètes et fonctionne avec les lycées Dumont d'Urville et Laplace à Caen, Allende à Hérouville-Saint-Clair et l'UFR STAPS de l'université de Caen.

Le *pôle Espoir de tennis de table* est composé de 15 athlètes et a pour partenaires le collège Langevin Wallon à Blainville-sur-Orne et le lycée Laplace à Caen ; les ligues de tennis de table de Haute et de Basse-Normandie souhaitent regrouper leurs pôles Espoirs respectifs en un pôle Espoir Normandie qui serait basé à Caen.

---

<sup>12</sup> 126 pôles France dont 1 en Basse-Normandie, 333 pôles Espoirs dont 6 +1 labellisé en 2005 dans la région.

Le *pôle Espoir de voile olympique* est composé de 8 athlètes ; ses partenaires sont le lycée Laplace et le lycée Victor Hugo à Caen, l'UFR STAPS de l'université de Caen et sa base d'entraînement est située à Ouistreham.

Le *pôle Espoir de voile habitable* regroupe quant à lui 40 athlètes ; sa base d'entraînement est située à Granville et il existe deux sites d'entraînement (Cherbourg et Granville).

Enfin le *pôle Espoir de Handball féminin* est un nouveau pôle labellisé en juin 2005 ; Il est composé de 21 athlètes dont la plupart sont en cours de validation sur la liste ministérielle des espoirs et a pour partenaires le lycée Laplace et le collège Lechanteur à Caen.

De façon générale, ces pôles sont financés par le mouvement sportif, les collectivités territoriales bas-normandes au rang desquelles le Conseil Régional apparaît de manière systématique, l'État, et parfois les familles des sportifs engagés dans ces voies de formation.

Il importe également d'évoquer les difficultés chroniques et importantes que rencontrent les pôles bas-normands en matière d'hébergement de leurs publics qui se trouvent contraints à loger en internat collectif dans les établissements scolaires (judo, canoë-kayak, tennis de table, handball), dans des familles d'accueil (basketball), sur plusieurs sites (voile olympique), ou encore par leurs propres moyens (cyclisme).

### 3°/ FORMATIONS ET DISPOSITIF DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR SPORTIF

Parallèlement aux filières d'accès au sport de haut niveau, des sections sportives scolaires (SSS) placées sous la responsabilité du ministère de l'Éducation nationale dans les collèges et les lycées permettent à de jeunes sportifs, sélectionnés par leurs fédérations, de concilier études et sports.

Au cours de l'année scolaire 2004/2005, quarante-trois sections ont été mises en œuvre dans 22 disciplines au sein de différents établissements publics d'enseignement de l'académie de Caen et ont concerné un effectif de 656 élèves : 359 dans le Calvados, 180 dans la Manche et 117 dans l'Orne.

Diverses voies de formations générales ou professionnelles orientées vers les métiers du sport sont par ailleurs proposées dans la région.

Majoritairement portées par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, ces formations positionnent le Centre Régional d'Éducation Populaire et de Sport (CREPS) comme tête de réseau des opérateurs de la formation en région.

Certains diplômes professionnels d'État peuvent ainsi être délivrés en Basse-Normandie ; le BEES (Brevet d'État d'Éducateur Sportif)<sup>13</sup> permet, de façon spécifique, une intervention dans le domaine sportif tandis que d'autres titres

---

<sup>13</sup> En 2004, 236 BEES 1<sup>er</sup> degré (niveau IV) dans 12 disciplines sportives et 29 BEES 2<sup>ème</sup> degré (niveau II) dans 3 disciplines ont été délivrés en Basse-Normandie.

couvrent plus largement les secteurs de l'animation sportive et socioculturelle : le BAPAAT (Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien de la jeunesse et des sports), le BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport), le BEATEP (Brevet d'État d'Animateur Technicien de l'Éducation Populaire), le DEFA (Diplôme d'État relatif aux Fonctions d'Animations)<sup>14</sup>.

Il convient de mentionner, dans cette dernière catégorie, le DEDPAD (Diplôme d'État de Directeur de Projet d'Animation et de Développement), de niveau II, dont la préparation n'est pas assurée en Basse-Normandie.

De son côté, l'Université de Caen propose un cursus de formation dans le domaine du sport au sein de son UFR STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives), laquelle dispense des enseignements conduisant aux diplômes suivants : Licence Sciences humaines et sociales "*mention STAPS*"<sup>15</sup>, Master professionnel Sciences humaines et sociales "*mention Savoirs et expertises de l'activité physique*"<sup>16</sup>, et Master recherche<sup>17</sup>.

Au cours de l'année universitaire 2003/2004, 1132 étudiants se sont impliqués dans ces enseignements, toutefois ce cursus ne permet pas toujours d'accéder à des débouchés professionnels dans le secteur sportif à l'issue du temps de formation.

Pour finir, il importe de mentionner que parallèlement aux formations mises en œuvre par L'État, le Mouvement Sportif propose et dispense des formations en direction notamment des cadres dirigeants des clubs, comités départementaux et ligues régionales.

Avec ses 175 000 associations, ses 14,4 millions de licenciés et les quelque 400 000 emplois induits par le développement de ses différentes activités, le sport en France représente un secteur socio-économique à part entière et constitue un véritable vivier de métiers et d'emplois.

Depuis plusieurs années, l'État a développé des dispositifs d'accompagnement de l'emploi dans le secteur sportif : le plan Sport Emploi (professionnalisation des associations sportives), l'affichage d'une priorité "Emploi" dans les conventions d'objectifs signées avec les fédérations sportives nationales.

Le secteur sportif a également pu asseoir son développement en termes d'emplois par un recours aux contrats de travail aidés par l'État, et notamment aux contrats Nouveaux Services - Emplois Jeunes ; 470 emplois dans le secteur sportif ont ainsi pu être recensés à la fin de l'année 2004 dans la région.

Toutefois, la suppression des aides de l'État à la consolidation de ce dispositif amène les acteurs du milieu sportif à envisager des voies nouvelles en matière d'emploi et de professionnalisation au regard des dispositions de la loi de

---

<sup>14</sup>En 2004, 33 BAPAAT (niveau V), 49 BPJEPS (niveau IV), 85 BEATEP (niveau IV), 10 DEFA (niveau III) ont été délivrés en Basse-Normandie.

<sup>15</sup>Spécialités *Éducation et motricité, Expertise du mouvement et ergonomie, Management du sport, Entraînement sportif.*

<sup>16</sup>Spécialités *Expertise du mouvement et ergonomie, Sport professionnel et stratégies des organisations sportives.*

<sup>17</sup>Spécialité *Mouvement, organisations et cultures sportives.*

programmation pour la Cohésion Sociale (nouveaux contrats aidés par l'État<sup>18</sup>), de la mise en place du dispositif des "Emplois Tremplins" (Conseil Régional de Basse-Normandie), et de la mise en œuvre de la réforme de la Formation tout au long de la vie<sup>19</sup>.

Par ailleurs, ces réflexions s'inscrivent dans le contexte de l'adoption de la première Convention Collective Nationale du Sport (juillet 2005) entre les partenaires sociaux au sein du secteur sportif français : le texte procure des avancées sociales pour les salariés et un cadre de référence adapté à la situation des différents employeurs de la branche, laquelle devrait tendre à se structurer sur cette base nouvelle et consensuelle.

Ainsi la convention apporte un cadrage dans différents domaines : représentation du personnel, caractéristiques des contrats de travail, échelles et classifications des salaires, spécificités reconnues au sport professionnel...

#### 4°/ LES FINANCEURS DU SPORT

Le principal outil financier de l'État est le Fonds National de Développement du Sport (FNDS), alimenté par un prélèvement sur les jeux de la « Française des jeux » pour aider les projets de développement des clubs, comités départementaux et ligues ; il est appelé à devenir un établissement public dénommé Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

La Basse-Normandie occupe la 17<sup>ème</sup> place en terme de dotation du FNDS avec 2 519 084 euros en 2005, en revanche la 8<sup>ème</sup> place lui est acquise avec 7,39 euros de dotation par licencié ; l'enveloppe consacrée à la Basse-Normandie a été répartie de la façon suivante : Ligues et Comités régionaux (549 160), Conseils Généraux du Calvados (847 067), de la Manche (669 774) et de l'Orne (453 083).

Outre les aides financières apportées aux clubs sportifs dans le cadre du plan Sport Emploi précédemment cité, l'État attribue des aides spécifiques pour les formations aux métiers du sport et de l'animation ; ainsi une enveloppe de 45 735 euros a été prévue pour la Basse-Normandie au titre de l'année 2004.

Parallèlement et/ou en complément des implications de l'État, les collectivités territoriales en Basse-Normandie initient et accompagnent des politiques sportives ; le développement de ces actions n'a toutefois fait l'objet d'aucun transfert de compétences à l'occasion des différents mouvements de décentralisation en France, il importe de le souligner.

Les collectivités locales comptent pour un tiers de la dépense sportive en France et les communes constituent le principal financeur public, avec une dépense d'un peu plus de 7 milliards d'euros, devant les départements (0,52 milliards) et les régions (0,27 milliards).

---

<sup>18</sup>Contrat Initiative - Emploi, Contrat d'Avenir, Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi.

<sup>19</sup>Loi du 4 mai 2004 relative à la Formation tout au long de la vie et à l'Apprentissage instituant notamment le Droit Individuel à la Formation (DIF) au sein de l'entreprise.

Les grands **domaines d'intervention des communes** concernent le secteur des équipements sportifs de proximité, l'apport de soutiens matériels plus que financiers au sport local (mise à disposition des équipements aux associations et aux écoles...), le soutien en personnel, et plus rarement l'aide à l'animation événementielle.

Ainsi en 2004, des municipalités telles que Bayeux, Avranches, Falaise, Flers et Mondeville présentent des dépenses sportives d'investissement supérieures à leurs dépenses sportives de fonctionnement (rénovation ou construction d'équipements sportifs).

Les villes de Saint Lô, Deauville, Flers, Bayeux et Argentan consacrent, quant à elles, une part considérable de leur budget communal de fonctionnement au secteur du sport ; hormis Flers, elles affichent une dépense de fonctionnement de plus de 75 euros par habitant, atteignant même 484 euros par habitant à Deauville.

A contrario, les villes de Falaise, Mondeville, Hérouville - Saint -Clair et Vire réservent une part peu importante de leur budget communal de fonctionnement aux dépenses sportives.

Les **Conseils Généraux** interviennent pour leur part dans des domaines tels les investissements pour les équipements sportifs, l'aide à la pratique et aux athlètes de bon et de haut niveau, l'accompagnement du mouvement sportif à l'échelon départemental et local, le soutien aux actions dans le domaine scolaire et périscolaire, et l'appui aux événements sportifs.

Ainsi, le budget primitif voté par le Conseil Général du **Calvados** en faveur de la politique sportive pour 2005 a atteint 7 078 114 euros (4 651 448 euros en investissement, 2 426 666 euros en fonctionnement), soit 1,17% du budget total de la collectivité territoriale.

Le Conseil Général de la **Manche** a alloué, quant à lui, 4 572 524 euros à la politique sportive (2 931 021 euros en investissement, 1 633 503 euros en fonctionnement), soit 1,04 % de son budget primitif voté pour l'année 2005.

Enfin, le Conseil Général de l'**Orne** a réservé 1 949 183 euros (1 223 490 euros en investissement, 725 693 euros en fonctionnement) à sa politique sportive en 2004, auxquels plus de 500 000 euros ont été ajoutés pour aider le secteur équestre de manière plus spécifique.

La politique sportive du **Conseil Régional de Basse-Normandie** se traduit par différentes actions pour lesquelles le budget est passé de 2 728 800 euros en 2004 à 7 352 456 euros en 2005 (dont 1 445 000 euros destinés aux Jeux équestres mondiaux).

Dans ce cadre, le Conseil Régional s'implique dans l'amélioration des équipements sportifs structurants de niveau régional, la construction, l'extension ou la rénovation d'équipements sportifs municipaux utilisés par les élèves des lycées, la mise aux normes des salles de gymnastique, l'aide à l'aménagement du CREPS d'Houlgate, et l'appui aux équipements du mouvement sportif régional.

Actuellement mené par la DRDJS de Basse-Normandie, un recensement des équipements sportifs sur le territoire bas-normand devrait permettre d'appréhender la localisation et la situation des structures à la fin de l'année 2005.

Puis, la Région apporte un soutien au sport de haut niveau (bourses individuelles aux athlètes, subventions aux pôles) et attribue des aides aux centres agréés<sup>20</sup> pour la formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs et la participation à des actions éducatives et préventives.

L'année 2005 intègre de nouveaux axes d'interventions : l'aide aux clubs, le sport pour tous et le sport au lycée (UNSS), le soutien à l'emploi des athlètes de haut niveau, le soutien d'événements sportifs réguliers. Il serait d'ailleurs opportun d'amplifier la politique d'intervention régionale en faveur du sport scolaire au regard des enjeux inhérents à cette activité.

Pour finir, le Conseil Régional accompagne le développement des activités et du secteur sportifs via la mise en œuvre de différentes politiques sectorielles<sup>21</sup> dont le montant cumulé en ces matières avoisine à minima la somme consacrée à la politique sportive par la collectivité régionale ; les comparaisons interrégionales de l'ensemble des moyens budgétaires consacrés au secteur sportif se révèlent, de ce fait, malaisées à réaliser.

Parallèlement à l'implication des pouvoirs publics, un engagement du monde de l'entreprise (entreprises nationales, établissements bancaires, enseignes de la grande distribution, médias...) en faveur du développement des activités sportives dans la région mérite d'être relevé.

## **II - PROPOSITIONS EN FAVEUR D'UNE POLITIQUE RÉGIONALE DU SPORT**

Le présent avis trouvera sans aucun doute un intérêt marqué auprès du Conseil Régional de Basse-Normandie, et l'institution récente d'une Direction de la Jeunesse et des Sports au sein des services de la Région illustre déjà l'attention que la collectivité porte au domaine sportif et à ses acteurs.

Vecteur de cohésion sociale et d'accomplissement personnel, le sport assoit son développement dans des champs pluriels (éducation/civisme, santé, développement économique, aménagement du territoire, tourisme, environnement, culture ...) desquels il puise corrélativement une part de son enrichissement.

À ce titre et dans la dynamique déjà engagée, le CESR espère qu'un poids budgétaire plus important pourra être consacré à la politique sportive dans le programme des politiques publiques conduites par le Conseil Régional.

---

<sup>20</sup> Centre de formation du Stade Malherbe à Caen et Centre de formation Union Sportive Ouvrière Mondeville Basket

<sup>21</sup> Agriculture, Emploi, Formation et Apprentissage, Communication, Aménagement du territoire.

## 1°/ RENFORCER ET STRUCTURER LES SOUTIENS APPORTÉS AUX PRATIQUES SPORTIVES D'EXCELLENCE

Au cours de ces dernières années, la Basse-Normandie a connu une diminution considérable du nombre des sportifs de bon et de haut niveau présents sur son territoire ; plus marquée à l'échelon régional qu'au niveau national, cette évolution regrettable s'est traduite également par la disparition de pôles de formation réservés aux sportifs de haut niveau (pôle France de tennis de table, pôle Espoir de natation).

De ce fait, différents soutiens doivent être apportés au secteur du sport de haut niveau afin de conserver et développer l'attractivité de la Basse-Normandie auprès des athlètes présents ou enclins à venir dans la région, des professionnels qui les suivent (entraîneurs et conseillers techniques) et des acteurs du mouvement sportif.

### **1.1 - Mettre à disposition des équipements et des installations d'entraînement adaptés à la pratique sportive de haut niveau**

Les pôles bas-normands ne disposent pas tous de locaux et de conditions matérielles satisfaisants au regard des besoins que pose le bon déroulement des entraînements ; de fait, la vétusté et/ou l'inadaptation des locaux occupés par les pôles de Canoë-Kayak et de cyclisme illustrent cette réalité.

Selon le CESR, au nom d'une politique de développement des pôles actuels mais également potentiels, une amélioration de ces contextes est à rechercher puis à mettre en œuvre sur les bases d'une concertation associant les financeurs de ces structures parmi lesquels le Conseil Régional tient une place importante.

En outre, la création et l'identification dans la région d'un site de compétition (de type palais omnisport) d'envergure nationale, voire internationale, permettrait sans nul doute de valoriser les performances de l'élite sportive bas-normande.

### **1.2 - Améliorer les conditions de vie et d'hébergement des sportifs inscrits dans les pôles de formation**

Parallèlement à leur engagement sportif, les athlètes formés dans le cadre des pôles sont tenus d'effectuer un parcours scolaire ou universitaire satisfaisant ; dans ce contexte, un rythme de vie équilibré et de bonnes conditions d'hébergement sont essentiels.

Force est de reconnaître que les jeunes sportifs visés ci-dessus rencontrent, pour la plupart d'entre-eux, des difficultés considérables d'hébergement aptes à fragiliser leur situation scolaire, voire leur équilibre personnel, compte tenu de la situation en Basse-Normandie.

De ce fait, cette problématique relative à l'hébergement doit être considérée de façon globale par les pouvoirs publics et le mouvement sportif régional ; elle pourrait mener à envisager différentes pistes, selon le CESR.

L'une conduirait de façon prioritaire à créer, sur l'agglomération caennaise où se concentrent les pôles, un centre d'hébergement pouvant relever de la gestion administrative du CREPS.

Une autre pourrait consister à créer un lycée sportif à vocation régionale en complément de la structure d'hébergement précédemment évoquée.

### **1.3 - Élargir l'offre de formation des pôles**

Une réflexion serait à mener entre l'État (DRDJS, Rectorat), la Région et le mouvement sportif régional pour déterminer les domaines sportifs aptes à légitimer la mise en place d'une offre de formation nouvelle dans le cadre des pôles.

Il est en effet regrettable que les athlètes du pôle Espoir de Canoë-Kayak n'aient pas la possibilité d'intégrer un pôle France dans cette discipline sur le territoire bas-normand.

De plus, au regard des listes ministérielles (Haut niveau et Espoir), il importe de noter la présence en Basse-Normandie de sportifs dont les effectifs concèdent un poids et une représentativité à notre région dans certaines disciplines (aéronautique, équitation, vol à voile) qui pourraient justifier la mise en place d'un dispositif de formation de haut niveau.

### **1.4 - Rationaliser les démarches de soutien engagées par les collectivités territoriales en faveur du secteur sportif de bon et de haut niveau**

Plusieurs collectivités territoriales apportent des aides au secteur sportif de bon et/ou de haut niveau dans la région (soutiens financiers aux pôles, aux centres de formation agréés, bourses individuelles aux athlètes) qu'il convient de maintenir et de développer au mieux.

Pour cela, il serait intéressant qu'une approche rationalisée et concertée associe le Conseil Régional, les Conseils Généraux et les Communes bas-normandes dans le soutien qu'ils consacrent aux sportifs et aux centres de formation positionnés aux niveaux d'excellence.

### **1.5 - Instituer une Charte régionale du sport de haut-niveau**

Un cadre destiné au développement du sport de haut-niveau dans la région pourrait être institué de manière concertée et partenariale à travers l'élaboration et la mise en application d'une Charte régionale du sport de haut-niveau.

Associant l'État (DRDJS), le Conseil Régional et les autres collectivités territoriales impliquées, le mouvement sportif régional (CROS), la Charte poserait notamment les objectifs de la politique sportive régionale, les modalités de sa mise en œuvre, les moyens qui lui sont réservés et les voies de suivi et d'évaluation des actions qui en découlent.

## 2°/ CONFORTER ET STRUCTURER LA FORMATION ET L'EMPLOI DANS LE SECTEUR SPORTIF BAS-NORMAND

L'adoption récente de la Convention Collective Nationale du sport apporte un cadre nouveau et favorable à la structuration de la branche professionnelle des métiers du sport ; dans ce contexte, le mouvement sportif est appelé à s'organiser au niveau régional (représentations syndicales d'employeurs) dans le cadre du conseil social du mouvement sportif.

### **2.1 - Instituer une Convention Partenariale d'Objectifs avec la branche professionnelle du Sport**

À l'instar des relations contractuelles nouées entre le Conseil Régional, l'État et différentes branches professionnelles, la branche des métiers du sport pourrait, une fois sa structuration opérée, faire l'objet d'une Convention Partenariale d'Objectifs.

Destiné à "*prévenir et lutter contre les exclusions...en améliorant l'accueil des jeunes et des adultes en milieu de travail*", ce dispositif repose sur les financements croisés des parties signataires et permet la mise en œuvre d'actions précises dans les domaines de la formation tout au long de la vie et de l'apprentissage<sup>22</sup>.

### **2.2 - Porter attention à la question de la pérennisation des emplois aidés dans le secteur sportif**

La suppression des aides à la consolidation du dispositif "Nouveaux Services Emplois Jeunes" amène à porter attention à la question de la pérennisation des emplois aidés dans le secteur sportif bas-normand.

Au regard de l'opportunité que présente la mise en place du dispositif régional des "Emplois Tremplins" pour les associations sportives répondant aux critères d'attribution des aides de la Région, le CESR attire l'attention de la collectivité sur la nécessité de bien évaluer les perspectives de pérennisation des emplois créés dans ce cadre.

En effet, une projection au terme des quatre années d'accompagnement que prévoit le dispositif peut s'avérer délicate pour des associations sportives de petite taille.

## 3°/ RECHERCHER LA COORDINATION DES ACTIONS MENÉES EN FAVEUR DU SECTEUR SPORTIF BAS-NORMAND

Les actions menées en faveur du secteur sportif dans la région résultent de l'implication croisée de nombreux acteurs : État, collectivités territoriales, mouvement

---

<sup>22</sup>Formation d'accompagnateurs et de tuteurs à l'accueil des jeunes, réponse aux difficultés de recrutement des secteurs professionnels, mise en place d'actions d'information et d'orientation pour les femmes, etc.

sportif...La concertation entre ces intervenants doit s'engager dans un souci de cohérence et d'efficacité sans que les prérogatives de chacun ne s'en trouvent réduites toutefois.

### **3.1 - Contractualisation des relations entre la Collectivité régionale et les ligues régionales**

À l'exemple de beaucoup d'autres régions et dans le cadre d'un partenariat constructif, il serait opportun que la Collectivité régionale contractualise avec chaque discipline les aides attribuées en fonction des projets de développement alliant les objectifs et les moyens nécessaires eu égard aux effectifs de licenciés, aux résultats de haut niveau, à la professionnalisation des activités ou encore aux dispositifs de communication.

Il s'agirait en l'espèce d'un engagement fort de la discipline et d'une volonté de transparence quant à l'utilisation des subventions.

Les plans de développement présentent aussi l'avantage d'apporter des moyens aux objectifs de développement de la pratique et des loisirs sportifs. Des crédits pourraient ainsi être apportés à l'aménagement des cours d'eau, des sentiers de randonnées (pédestres, équestres, cyclotouristes, littoral maritime) par les ligues sportives concernées, sans oublier les campagnes de promotion et de valorisation du "sport santé" et du "sport loisirs".

### **3.2 - Instituer une commission régionale de concertation et de coordination des affaires sportives**

Une commission régionale de concertation et de coordination des affaires sportives pourrait être instituée autour des acteurs institutionnels suivants : État, collectivités territoriales, mouvement sportif régional.

Elle aurait pour mission de coordonner les diverses interventions tant sur le plan des équipements que sur celui des actions budgétaires ou en encore la formation des cadres et des dirigeants ; elle serait aussi encline à aborder les questions relatives au sport de haut niveau, au contrôle médical et au suivi social des sportifs et aurait à traiter des problématiques du sport de masse institutionnalisé ou auto-organisé...

Il est utile de rappeler que l'institution d'une telle commission avait été préconisée par le Ministre des Sports au terme des États Généraux du Sport en décembre 2002.

### **3.3 - Développer le parc des équipements sportifs dans le cadre d'un schéma régional**

Le recensement des équipements sportifs disséminés sur le territoire régional que les services de l'État ont réalisé au cours de l'année 2005 permettra de mesurer au plus près la situation et les besoins en la matière.

Selon le CESR, un schéma régional des équipements sportifs pourrait être élaboré sur les bases d'une concertation entre les acteurs institutionnels du secteur sportif précédemment évoqués.

Ce schéma pourrait guider utilement les acteurs de développement du sport en Basse-Normandie en ciblant les installations de proximité et les équipements structurants dédiés à une pratique institutionnelle mais en intégrant également la création et l'aménagement des sites naturels et parcours divers mobilisés par un public de masse dans le cadre d'une pratique sportive non-organisée.

Pour cela, un plan d'équipement des installations et des moyens à mettre en œuvre pour le déploiement des activités physiques et sportives serait régulièrement actualisé et accessible à chacun des acteurs dans l'exécution de ses missions.

### **3.4 - Créer une Maison Régionale des Sports**

Pour un développement harmonieux et cohérent des activités sportives, une Maison Régionale des Sports pourrait être instituée dans la région en offrant un lieu de rassemblement et de concertation aux composantes régionales du mouvement sportif : mise à disposition de bureaux pour les ligues et comité régionaux, salles de réunion pour recevoir les acteurs et les partenaires du secteur sportif en Basse-Normandie, centre de ressources, d'information et de formation pour les dirigeants sportifs bénévoles...

**Le Président,**

**Maurice DROULIN**